

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1856.

Crédits au Département des Travaux Publics pour les chemins de fer de l'État et les lignes télégraphiques ⁽¹⁾.

ARTICLE PREMIER.

Amendement présenté par MM. MONCHEUR, DE HAERNE, TACK et RODENBACH.

§ 5 Stations, maisons et loges de gardes fr. 1,000,000

Sous-amendement proposé par M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

§ 5. Stations et dépendances, maisons et loges de gardes. . . . fr. 1,000,000

Rédaction proposée par M. MONCHEUR.

Substituer aux mots : *dans les articles ci-après* : ART. 1^{er}, etc., les mots :
dans les paragraphes ci-après : § 1^{er}, etc.

(1) Projet de loi primitif, n° 251. } Session de 1855-1856.
Rapport, n° 256. }
Projet de loi soumis au vote de la Chambre, dans la séance du 22 mai 1856.
